

« En septembre, il fait bon être tout le jour dans la campagne. »

● **FÊTES ET MANIFESTATIONS**

Samedi 8 et dimanche 9 septembre : Foire commerciale – UCAC – Salle FAMISOL

Samedi 15 et dimanche 16 septembre : Journées du Patrimoine

LA VIE COMMUNALE

● **L'ÉTÉ DES INCIVILITÉS**

Cet été, la mairie a dû faire face à de nombreuses incivilités : non-respect des horaires de bricolage/jardinage, brûlots, recrudescence des dépôts sauvages, mais surtout dégradations. L'espace des Emprelais a été notamment concerné. Les panneaux des arbres des naissances ont été arrachés et jetés, des bouteilles de bières ont été jetées dans les espaces verts et chez les riverains, une vitre du foyer des jeunes a été cassée et la structure de jeux a été dégradée.



Ces actes de vandalisme coûtent à la collectivité, en termes de temps de travail pour les agents qui doivent nettoyer et réparer, mais également en termes financiers (remplacement de la vitre et de la partie de la structure cassée). Monsieur le Maire a déposé plainte en gendarmerie afin d'assurer une surveillance et de retrouver les auteurs de ces dégradations. Nous appelons également chacun d'entre vous à la plus grande vigilance afin d'éviter que ce phénomène perdure.

● **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES : MISE EN PLACE DE VIDEOSURVEILLANCE**

Suite aux dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de déchets non triés en pied de containers qui perdurent depuis de nombreux mois sur les points de tri de la commune et qui posent des problèmes de salubrité publique, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire une demande auprès du préfet d'autorisation de vidéosurveillance sur le domaine public. Suite à l'accord du préfet, il sera mis en place des caméras de vidéosurveillance sur les sites en question afin d'identifier les auteurs de ces actes et/ou leur véhicule. Les personnes identifiées feront l'objet d'un procès-verbal pour abandon d'ordures et autres objets sanctionné d'une amende pouvant atteindre 450 € et, en cas d'utilisation d'un véhicule pour le transport, 1 500 € avec confiscation dudit véhicule, conformément au Décret n° 2015-337 du 25

mars 2015 et aux articles R6321-1, R633-6, R635-8 et R644-2 du Code Pénal.

● **STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES A LA RENTREE**

A l'occasion de la rentrée scolaire, nouvel appel au civisme de chaque citoyen concernant le stationnement aux abords des écoles, des commerces et sur la place de l'Eglise. En effet, il est fréquemment constaté des stationnements imprudents qui mettent en danger les piétons et plus spécialement nos enfants, ou des stationnements sur les emplacements réservés au car scolaire.

Il est absolument impératif de stationner sur les emplacements prévus à cet effet (parking de la salle FAMISOL et non en bordure de la rue de l'Aublonnière pour l'école Jacques Moreau, parking de l'Eglise et non sur l'emplacement du car scolaire pour l'école Arc en Ciel), quitte à faire quelques mètres supplémentaires à pied. Une vie est tellement plus importante que quelques secondes gagnées.

● **JOURNEES DU PATRIMOINE 15 ET 16 SEPTEMBRE 2018**

Eglise

A l'occasion des Journées du Patrimoine, l'église de SAINTE CECILE sera ouverte à la visite les 15 et 16 septembre de 10h00 à 18h00. Visite libre et gratuite.

LA VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

● **ASSOCIATION LE PRÉ PRIEUR**

L'association le Pré Prieur recherche des pots de confiture vides style Bonne Maman®. Merci de les déposer à la Maison de Vie Les Grands-Parents.



● **GYM DOUCE – RELAXATION**



Reprise des séances pour la saison 2018/2019 le mardi 11 septembre à 11h00 à la salle FAMISOL.

Inscriptions et renseignements sur place.

● **UCAC**

Retrouvez nos artisans et commerçants Céciliens à la Salle FAMISOL, les 8 et 9 septembre de 10h à 19h.

Au programme : marché de producteurs, mini ferme, structure gonflable pour les enfants, défilé de robes de mariées le dimanche et une grande tombola avec un voyage au soleil à la clé. Bar et Restauration sur place.

Plus de renseignements sur la page Facebook de l'UCAC.



● **CLUB « LOISIRS ET AMITIÉS CÉCILIENNES »**

C'est avec joie que nous accueillons toute personne désirant se joindre à l'une ou à plusieurs de nos activités, et ceci à tout moment de l'année.

Les marcheurs vous donnent rendez-vous le mardi 4 septembre 2018 à 14h30 parking de la salle FAMISOL pour une jolie balade.

Le Club ouvrira ses portes, le mercredi 5 septembre 2018 à 15h salle FAMISOL, pour une nouvelle saison de jeux divers.

La chorale "Les voix des collines" reprendra ses répétitions le lundi 17 septembre 2018 à 14h30 salle FAMISOL.

Gym douce adaptée « Siel Bleu » reprend le lundi 17 septembre 2018 à 9h15 salle des Emprelais.

Première dictée de l'année le mardi 25 septembre 2018 à 14h30 Salle FAMISOL.

Le bricolage créatif reprendra en octobre.

Le banquet annuel du club aura lieu le jeudi 4 octobre 2018 à partir de 12h30. N'oubliez pas de vous inscrire et de régler le montant de votre participation auprès des responsables du club (Evelyne Dreillard ou Michel Godet) avant le 23 septembre.

● **INFO PAROISSE : INSCRIPTION A LA CATECHESE**

A partir de 7 ans, les enfants des écoles publiques sont invités à participer à la catéchèse. Les inscriptions sont à faire au presbytère des ESSARTS, début septembre entre 10h00 et 12h00. Tél. : 02 51 62 83 51.

LA VIE ECONOMIQUE

● **HARMONIE DES SENS**

Cindy, styliste onguilaire depuis plus de 5 ans et habitante de Sainte-Cécile depuis 2016, évolue et vous propose désormais des services d'esthétique à domicile sous un nouveau nom : Harmonie des Sens (anciennement C.G.Nails).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à la contacter du lundi au samedi de 9h à 20h au 06 43 46 60 19 ou via sa page Facebook "manucure vendée".



LA VIE INTERCOMMUNALE

● **FDGDON**

Lutte collective contre les rongeurs et taupes

La commune participe à la lutte collective contre les rongeurs organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles. Pour obtenir ces produits, vous devez passer en mairie du 3 au 14 septembre 2018 pour remplir un bon de commande. La réglementation concernant la distribution de produits biocides (raticide/souricide) a évolué au 1er mars 2018 imposant l'évolution de la gamme de produits pour la rétrocession aux particuliers. Deux conditionnements, dont l'usage est fait pour les rats et les souris, sont proposés pour les particuliers, en boîte de 150 g (pâtes) et en boîte distributrice de 120 sachets de 40 g. Les sacs de 25 kg sont accessibles aux professionnels. Du matériel pour le piégeage contre les taupes, et pour les personnes qui le souhaitent, une boîte permettant d'appliquer le raticide et le souricide de façon sécurisée. Le paiement se fait à la commande, uniquement par chèque. Les produits seront ensuite disponibles en mairie entre le 8 et le 19 octobre 2018.

● **SCOM 85**

Collecte d'amiante

Une collecte exceptionnelle des déchets contenant de l'amiante liée aura lieu en déchèterie les jours suivants :

- La Flocellière : lundi 1^{er} octobre 2018
- La Châtaigneraie : mercredi 03 octobre 2018
- Chantonnay : vendredi 05 octobre 2018
- Les Essarts : samedi 06 octobre 2018.

Les déchets concernés sont les éléments en amiante-tels que des plaques ondulées, des éléments de façades, des canalisations.

Pour bénéficier de ce service, **une inscription est obligatoire** auprès des services du SCOM en appelant au 02 51 57 11 93 **avant le 21 septembre**.

Tarifs (pour info : 1 plaque de fibro = 20-25 kg)

POIDS	TARIFS
Jusqu'à 25 kg	10 €
De 26 à 50 kg	15 €
De 51 à 75 kg	20 €
De 76 à 100 kg	25 €
Au-delà de 100 kg	25 € + 0.90 € par kilo supplémentaire

● **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE CHANTONNAY**

Pour répondre au souhait d'amener la culture au plus près des habitants, le même spectacle sera présenté dans toutes les communes du Pays de Chantonnay du 26 septembre au 6 octobre 2018. Véritable temps fort culturel, la programmation se veut un moment de convivialité, au plus proche de chez vous, pour vous faire découvrir et partager un spectacle de qualité, à un tarif abordable. Le thème choisi cette année est la magie et le mentalisme.

Avec ce spectacle, Luc APERS plante d'entrée le décor : un fauteuil Chesterfield, une table, un vieux téléphone, un tableau noir d'écolier, une malle et un lustre. Enfin, une boîte placée sur la scène attend vos questions sur votre futur... L'histoire peut commencer. Le rideau se lève et Luc APERS raconte son enfance, celle d'un petit garçon qui se retrouve orphelin et accusé par les habitants du village d'être habité par le diable. Le garçon tente de prouver le contraire, mais le destin en décide autrement... Luc APERS vous fera passer un grand moment de mentalisme où les tours sont au service d'une histoire attendrissante teintée d'un humour pince-sans-rire. Quand le normal et le paranormal s'entrecroisent, que la fiction et le réel n'ont plus de frontière, « Leurre de Vérité » sonne !

Pour le spectacle de chaque commune, les réservations s'effectuent auprès de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Le jour du spectacle : 1 h avant (dans la limite des places disponibles).

Entr'Acte d'Automne
AU PAYS DE CHANTONNAY
8^{ÈME} ÉDITION

LEURRE DE VÉRITÉ
DE LUC APERS
MAGIE - MENTALISME

Spectacle TOUT PUBLIC

Mercredi 26 septembre - 20h30
SAINT PROUANT

Judi 27 septembre - 20h30
SAINT VINCENT STERLANGES

Vendredi 28 septembre - 20h30
ROCHETREJOUX

Samedi 29 septembre - 20h30
SAINT MARTIN DES NOYERS

Mardi 2 octobre - 20h30
SAINTE CÉCILE

Mercredi 3 octobre - 20h30
BOURNEZEAU

Judi 4 octobre - 20h30
SAINT GERMAIN DE PRINÇAY

Vendredi 5 octobre - 20h30
SIGOURNAIS

Samedi 6 octobre - 20h30
CHANTONNAY

RÉSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE
3€ jusqu'à 16 ans
7€ adultes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Chantonnay
Ensemble pour réussir

Prochain « Trait d'Union » - Articles à déposer en Mairie pour le 15 septembre 2018

E-mail : mairiestececile85@wanadoo.fr Site Internet : www.saintececile85.fr

Mairie 1, Place de la Mairie 85110 SAINTE CECILE

Tél. : 02.51.40.24.07 Fax : 02.51.40.25.59